

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DÉPARTEMENT DE L'AIN**

**VILLE DE TRÉVOUX**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers  
en exercice : 29  
Présents : 20  
Votants : 26

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT SIX AVRIL, à DIX NEUF HEURES ET QUINZE MINUTES**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc PÉCHOUX,

**PRESENTS** : Marc PÉCHOUX, Richard SIMMINI, Laëtitia BORDELIER, Hubert BONNET, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Philippe BERTHAUD, Andrée GENIN, Claude TRASSARD, France-Line VINCENT, Jean-Marc RIGAUDIE, Béatrice GUERIN, Dominique DESFORGES, Isabelle DE CARVALHO, Agathe IACOVELLI, Nicolas MARCHAND, Aurélien TESSIAUT, Thierry GROSSAT, Michel RAYMOND, Patrick CHARRONDIERE.

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Gaëlle LICHTLÉ à Laëtitia BORDELIER, Yann GALLAY à Jean-Marc RIGAUDIE, Emel OZTURK à Richard SIMMINI, Tiffany RIBEIRO à Nicole DUGELAY, Guy BRULLAND à Michel RAYMOND, Adrien LASSERRE à Patrick CHARRONDIERE.

**ABSENT(S)** : Myriam CHIKKI, Amina LEGHNIDER, Kévin GAREL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, C.TRASSARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**2023-26-04-ST PM N° 045 PLAN COMMUNAL DE CIRCULATION – EXTENSION DU PERIMETRE « ZONE 30 »**

Monsieur Hubert BONNET, adjoint à la Voirie et à la Sécurité rappelle à l'assemblée que par délibérations successives du 13 décembre 2017, du 24 mars 2021, du 22 septembre 2021 et du 30 mars 2022, le conseil municipal a institué et entendu un périmètre en zone bleue pour favoriser les rotations de véhicules sur les places de stationnement et faciliter ainsi l'accès à un plus grand nombre d'usagers aux commerces de proximité.

Parallèlement, la municipalité a également souhaité réguler la circulation au sein de la commune par la création d'une zone limitant la vitesse à 30 kms/h, ceci sur un axe entre le rond-point Charles De Gaulle et le rond-point des Cascades (le long du bas-port), prolongé d'un côté par la rue Baltié, et de l'autre côté par la rue Bollet.

Au cours de la commission voirie, réseaux, espaces publics et sécurité, une réflexion s'est engagée afin d'étendre le périmètre de la « zone 30 » pour une meilleure couverture spatiale et une plus grande cohérence d'ensemble depuis les différentes entrées de ville.

C'est ainsi qu'un nouveau zonage a été élaboré, dont la présentation a été faite lors de la réunion de la commission du 27 mars 2023 : une nouvelle délimitation de la « zone 30 » a été débattue et arrêtée correspondant au plan général ci-joint.

C'est ainsi que la commune sera désormais quadrillée du Nord au Sud et d'Est en Ouest à partir des principales artères de circulation constituée en particulier de la route de Lyon, la rue de la Jacobée, la route de Reyrieux, le chemin d'Arras, la route de Jassans et la route de Saint-Bernard (ainsi que divers ronds-points et voiries structurantes dont le détail est annexé).

Vu l'avis favorable de la commission voirie, réseaux, espaces publics et sécurité réunie le 27 mars 2023.

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **VALIDE** le nouveau périmètre élargi de la « zone 30 » de/sur la commune conformément aux principes sus-énoncés et au plan général détaillé annexé ;
- **DIT** que le nombre de panneaux et leur positionnement exact seront définis en fonction des contraintes techniques et de la réglementation applicable.

En mairie, le 26 avril 2023

Affiché le 28 avril 2023

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Marc PÉCHOUX

